

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant exécution de l'article 3, §4 du décret du 07 février
2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de
ressources numériques, d'outils et de matériels
pédagogiques et de livres de littérature, au sein des
établissements scolaires et ce, pour le niveau
d'enseignement primaire**

A.Gt. 06-04-2023

M.B. 24-11-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires ;

Vu le décret du 09 février 2023 portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA) ;

Vu l'avis du Service général de l'Inspection, donné le 23 janvier 2023, en application de l'article 3, §4, du décret du 07 février 2019 susmentionné ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 17 février 2023 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 16 mars 2023 ;

Vu le protocole de négociation du 21 mars 2023 au sein du Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné ;

Vu le protocole de négociation du 21 mars 2023 au sein du Comité de négociation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Vu l'avis des organisations représentatives des parents d'élèves au niveau communautaire donné le 22 mars 2023, en application de l'article 1.6.6-3 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les listes de matériels pédagogiques en lien avec les référentiels de la formation manuelle, technique, technologique et numérique et de l'éducation culturelle et artistique, visées à l'article 3, §4, du décret du 07 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires, tel que modifié par l'article 4, c), du décret du 09 février 2023 portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA), sont reprises, pour le niveau d'enseignement primaire, en annexe au présent arrêté.

Article 2. - Le Ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 29 août 2022.

Bruxelles, le 06 avril 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR

**ANNEXE : LISTES DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES
ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION « MANOLO », EN
LIEN AVEC LES RÉFÉRENTIELS FMTTN ET ECA, ET CE POUR LE
NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN)	
<i>Fournitures polyvalentes</i>	Balais
	Raclettes
	Ramassettes
	Essuie-mains
	Seaux
<i>Alimentation</i>	Gobelets
	Matériel de découpe et d'épluchage, dont des couteaux
	Cuillères
	Fourchettes
	Planches à découper
	Plats/saladiers
	Assiettes
	Verres
	Tasses
	Brosses à vaisselle
	Essuies de vaisselle
	Égouttoirs
	Passoires
	Fouets
	Spatules
	Lèche-plats
	Balances de cuisine
	Pots mesureurs
	Casseroles
	Poêlons
	Poêles
	Moules, platines
	Rouleaux
Matériel de conservation des aliments, de respect de la chaîne du froid	
Matériel de cuisson	
<i>Techniques de culture</i>	Semoirs

Plantoirs
Arrosoirs
Jardinières
Pots
Bêches ou pelles
Râteaux
Sécateurs
Tuteurs
Brouettes
Gants de jardinage

<i>Matières et matériaux</i>	Ciseaux
	Pinceaux
	Boîtes d'aiguilles à coudre
	Ébauchoirs et spatules
	Limes
	Lots de pinces à linge
	Règles
	Équerres
	Rapporteurs
	Agrafeuses
	Aiguilles à tricoter
	Chasse-clou
	Jeux de clés mixtes
	Crochets
	Maillets
	Mètres (rubans, pliants)
	Jeux de pinces à couper, dénuder, serrer, riveter, etc.
	Pistolets à colle
	Rouleaux (dont rouleaux en mousse)
	Scies à chantourner
	Jeux de tournevis divers
	Marteaux
	Scies à métaux
	Scies à bois
	Matériel d'assemblage, dont épingles et attaches diverses
	Matériel de ponçage

<i>Objets technologiques</i>	Compas
------------------------------	--------

Fausses équerres
Serre-joints
Perceuses + sets de mèches
Visseuses
Sabliers
Chronomètres
Thermomètres
Roues
Leviers
Poulies
Courroies
Engrenages
Roues dentées
Circuits électriques simples, dont piles, générateurs, lampes, interrupteurs et capteurs
Multimètres

Référentiel d'éducation culturelle et artistique (ECA)

<i>Expression française et corporelle</i>	Cerceaux
	Foulards
	Cordes
	Plots
	Blocs
	Marionnettes et figurines
	Castelet/kamishibai
	Parachute
	Ballons
	Masques blancs

<i>Expression musicale</i>	
<u>Éléments de percussions :</u>	Tambourins + mailloches
	Tambours de basque
	Métallophone
	Xylophone
	Bongos
	Claves
	Guiro
	Tubes résonants
	Castagnettes à manche
	Maracas à manche

<u>Éléments d'accompagnement :</u>	Œufs sonores
	Couronnes de cymbalettes
	Wood-block
	Couronnes de grelots
	Triangles + battes
	Jeux de Boomwhackers ¹ diatoniques et chromatiques + octaveurs
	Jeux de cloches
	Piano électrique ou synthétiseur
	Guitare ou ukulélé
	Enceinte acoustique multifonction trolley avec connectivité Bluetooth, entrées pour micro(s) et instruments (piano/guitare), port USB, et fonction d'enregistrement
<u>Diffusion audio :</u>	Micros chant
<i>Expression plastique</i>	Chevalets
	Outils de modelage
	Pinceaux

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution de l'article 3, §4 du décret du 07 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires et ce, pour le niveau d'enseignement primaire

Bruxelles, le 06 avril 2023.

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

Caroline DÉsir

¹ Les Boomwhackers sont des tubes colorés de différentes couleurs et longueurs. Chacun de ces tubes sonores produit une note précise. Très utilisés dans le cadre de l'apprentissage rythmique, cet instrument favorise le jeu collectif. La coloration des tubes est une solution pour enseigner la musique sans utiliser le solfège. Il suffit de mettre en place une pédagogie basée sur un système de codage. Les Boomwhackers proposent différentes gammes diatoniques ou chromatiques, alto et basse. Il existe des capsules plastiques appelées « octaveurs » à adapter à une extrémité d'un tube pour obtenir la même note mais d'une octave inférieure.